



# Les Chemins de Saint Jean

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS

N°27 MAI 2019

## Infos municipales

### Fête des Mères

**Rendez-vous  
le Dimanche 26 mai 2019  
dès 11h devant la mairie**

A l'occasion de la Fête des Mères le Maire et son Conseil Municipal souhaitent offrir un présent à toutes les mamans. Tous les hérاندous sont conviés à partager le verre de l'amitié.

### Infos municipales

Budget 2018	Page 1
Vie du village	Page 2
Infos pratiques	Page 3
	Page 7

### Elections Européennes

**Le bureau de vote de  
Saint Jean d'Hérans  
sera ouvert  
Dimanche 26 mai 2019  
de 8h à 18h**

Les précédentes élections européennes datent de mai 2014. Les élections européennes 2019 se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 en France. Les européennes n'auront pas lieu le même jour dans tous les pays de l'UE, les dates s'étalant entre le 23 et le 26 mai.

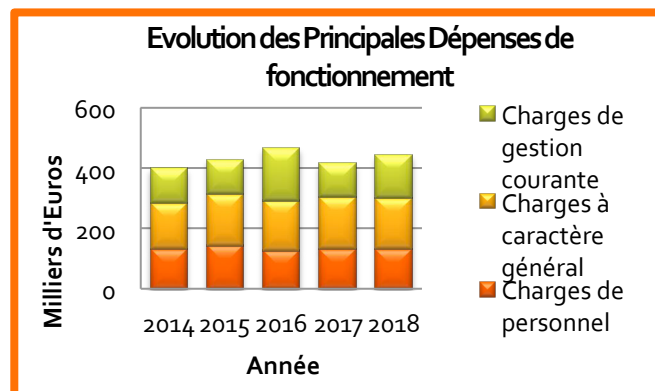
Les européennes 2019 seront les premières élections nationales depuis les présidentielles de mai 2017 et les législatives de juin 2017. Elles précéderont les municipales 2020.

# Budget : Résultats 2018

Le conseil municipal du 8 mars 2019 a approuvé les comptes du budget communal 2018 et du budget de l'eau et assainissement 2018.

Pour le budget communal les dépenses de fonctionnement comportent:

- des dépenses de personnel (salaires et charges sociales) pour environ 132 000 €, en baisse de 1%.
- des charges à caractère général (éclairage public, voirie et bâtiments, assurances ...) pour environ 168 000 €, en baisse de 1%.
- des charges de gestion courante pour environ 144 000 €. Elles sont en hausse car elles comportent la part communale aux travaux d'enfouissement de Touage pour environ 37 000€ en 2018 (pour rappel la hausse de 2016 correspond aux travaux de Villard de Touage). Pour le reste, il s'agit de dépenses récurrentes: contribution au budget de l'eau qui n'est pas équilibré avec les seules recettes de vente d'eau aux abonnés pour environ 66 000 €, subventions aux associations pour environ 9 400€, participations aux Syndicats Intercommunaux: Service d'incendie pour environ 8 300€,...

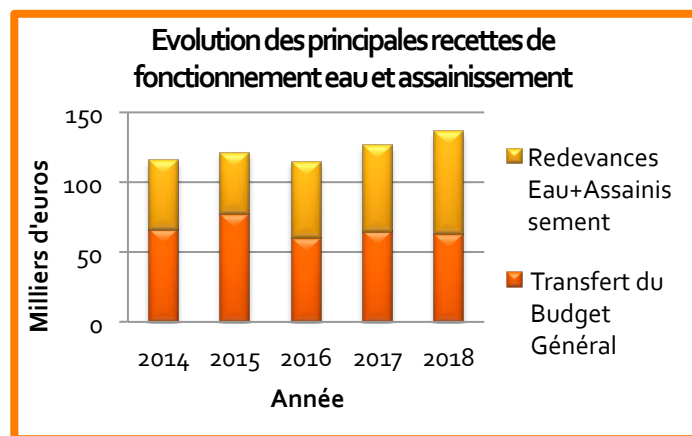


Budget communal exercice 2018			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	720 512,43 €	Recettes	233 379,53 €
Dépenses	545 114,80€	Dépenses	172 833,24 €
Report 2017	712 55,74 €	Report 2016	- 41 461,45 €
<b>Résultat</b>	<b>24 6653,37 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>19 084,84 €</b>

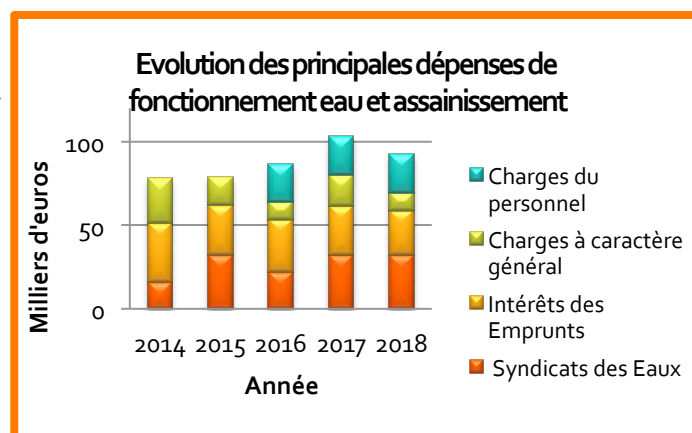
Pour le budget de l'eau et assainissement :

Les recettes de fonctionnement proviennent pour moins de la moitié des redevances indiquées sur votre facture d'eau. Le reste provient du budget communal donc, entre autres, des impôts locaux.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les intérêts des emprunts et le financement (pour environ 32 000€) des deux Syndicats intercommunaux assurant l'alimentation en eau de la commune. Depuis 2016, il a été décidé d'inclure également les charges de personnels qui auparavant étaient incluses dans le budget général.



Budget de l'eau Assainissement 2018			
Fonctionnement		Investissement	
Recettes	160 050,13 €	Recettes	67 904,73 €
Dépenses	157 299,68 €	Dépenses	77 751,84 €
Report 2017	5 315,57 €	Report 2017	13 528,60 €
<b>Résultat</b>	<b>8 066,02 €</b>	<b>Résultat</b>	<b>3 781,49 €</b>



# Vie du Village

## Du souci pour les moineaux

Une réflexion d'un de mes amis m'interpella, un jour que j'évoquais le métier d'ornithologue : « S'occuper d'oiseaux aujourd'hui me paraît bien dérisoire ».

Et pourtant, même si l'on n'est pas spécialisé dans l'observation des espèces animales (ou végétales), on remarque, un jour ou l'autre, ici ou là, des signes de « dérèglement de la nature », indiscutablement liés à des déséquilibres dans le fonctionnement des écosystèmes dont nous faisons partie.

Des exemples largement médiatisés en illustrent l'importance : aux beaux jours, le moustique tigre, originaire d'Asie du sud-est, reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps et sur les pattes, fait la une des journaux de l'agglomération grenobloise. Il bénéficie sans aucun doute du changement climatique, et son activité diurne en milieu urbain le protège de la chasse des chauves-souris. La Pyrale du buis, quant à elle, qui menace de décimer des individus centenaires de nos paysages, pourrait trouver, fort heureusement, dans les mésanges un redoutable prédateur.

C'est dire si la connaissance de la biologie des espèces qui partagent notre milieu de vie est capitale.

Rémi Fonters habite dans le village depuis 2013. Très discret (mais il faut l'être quand on observe le monde vivant), il exerce une fonction qui mérite d'être déchiffrée, celle de « responsable du pôle conservation de la LPO en Isère ». Son bureau est dans la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI) à Grenoble, mais son travail l'emmène le plus souvent « sur le terrain ».

LPO ? Ligue pour la Protection des Oiseaux, avec plus de cent ans d'existence. Au départ les adhérents se préoccupaient de la sauvegarde des macareux. Il suffit de visualiser le logo, pour découvrir le dessin de ces beaux oiseaux du littoral atlantique. « Niverolle », « CORA », il y eut beaucoup de dénominations pour cette association à Grenoble, devenue depuis janvier 2019 « LPO Auvergne Rhône-Alpes ».

Rémi est donc responsable des études de la délégation Isère de cette association qui a désormais un statut régional.

Déjà sensibilisé par l'observation des espèces vivantes (il venait passer ses vacances à Prébois, et petit, il apprenait auprès de parents naturalistes à s'émerveiller devant un insecte ou une fleur), doté d'un solide bagage universitaire acquis à Grenoble, il travaille à la LPO depuis 2007.

La réussite de sa tâche repose sur l'écoute de chacun : dans un monde qui raisonne essentiellement en terme d'économie, à court terme à l'échelle de l'évolution, il tente de concilier, d'organiser des échanges constructifs, dès qu'il s'agit d'équiper un milieu sensible. Il ne s'agit pas de protéger, d'empêcher, mais de faire entendre les avis de protagonistes qui a priori pourraient paraître contradictoires. Deux exemples concrets permettent de bien comprendre son rôle.



Le premier concerne le pont situé après celui de Ponsonnas, en montant vers La Mure (il fut longtemps resté en fer) : cet ouvrage en béton abrite une colonie importante de pipistrelles ; il s'agit d'une petite espèce de chauve-souris. Elles occupent les joints de dilatation pendant la belle saison, de mai à août. Or c'est exactement la période favorable aux contrôles de cette structure bien utile à la circulation automobile ! En revanche, les chauves-souris quittent le site pendant l'hiver, mais ce n'est guère pratique pour les travaux d'entretien. C'est à ce niveau que Rémi intervient, apporte un diagnostic naturaliste, organise des réunions afin que tous les éléments soient connus et pris en compte en amont par tous, puis qu'un phasage cohérent soit aménagé.

Le deuxième exemple concerne un site d'escalade dans les gorges du Drac ; nous sommes toujours au niveau du pont de Ponsonnas. Certains sites de la falaise des gorges sont importants pour la reproduction de nombreux oiseaux protégés. Là encore l'ornithologue

n'est pas là pour bloquer, mais pour organiser des rencontres au cours desquelles chacun va s'informer pour mieux identifier toutes les contraintes en jeu. Un accord a été conclu entre la LPO, la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade), la Mairie de Ponsonnas et les équipiers, pour permettre la nidification du faucon pèlerin, du choucas des tours, des hirondelles de rochers et possiblement du grand-duc. Les grimpeurs ne doivent pas emprunter les voies "No country for old men", "Les Épalus" et "Les ponts sont nazes" du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juillet. "Des panneaux sont disposés au pied des voies.

Enfin une manifestation récente a permis de sensibiliser les hérandois à la préservation de la biodiversité. Le vendredi 8 mars dernier, dans le cadre d'une convention entre le SEDI (Syndicat des Énergies de l'Isère) et la LPO, un projet d'installation de nichoirs pour la préservation des moineaux soulcies a pu être concrétisé à Saint-Jean-d'Hérans avec le soutien de la municipalité.

Le moineau soulcie est une des quatre espèces de moineau observables dans nos régions.

Pour des raisons surtout liées à la raréfaction des sites de nidification, l'oiseau est devenu rare et menacé de disparition. La population iséroise est estimée à une vingtaine de couples seulement. Le moineau soulcie n'est d'ailleurs plus présent que dans le Trièves !



Le projet a été présenté par Rémi dans la Maison pour Tous puis une animation a été proposée aux enfants de la classe unique du village.



Neuf nichoirs (six sur la route de Touage et trois sur la route de La Mure) ont été ensuite installés, chacun sur

Il est donc possible de concilier pratiques sportives, surtout en milieu fragile comme le milieu montagnard, et respect de la biodiversité.

Le travail de médiation constitue donc une part importante et intéressante du travail de Rémi ; il s'occupe ainsi de toutes les actions d'accompagnement des entreprises (carriers, EDF, agriculteurs, etc.), des collectivités et d'associations comme les ACCA. Dans la région de la Tour du Pin, on peut citer un projet de restauration du bocage, conduit avec les chasseurs, les haies ayant un intérêt cynégétique reconnu.

un poteau électrique, mis à disposition gratuitement par le SEDI, avec la collaboration d'Enedis (exploitant du réseau électrique) et de Citéos (prestataire chargé de la pose des nichoirs). Cette installation a pour but de faciliter la nidification du moineau soulcie en augmentant son offre d'habitat. En effet le moineau soulcie ne trouve plus les trous horizontaux qu'il affectionne, dans les maisons souvent restaurées (ce qui est par ailleurs un signe encourageant de santé de notre territoire). L'installation va également faciliter l'étude de l'espèce. Mais il faut être patient. Actuellement les adultes restent cantonnés à un pylône EDF de la route de Touage qui offre encore des tubes à section carrée. On compte sur les jeunes qui ne tarderont pas à explorer les dispositifs fraîchement installés !



Il ne fait pas de doute que Rémi Fonters, passionné par son métier, proposera avec plaisir des animations permettant aux habitants de la commune de découvrir les richesses de leur lieu de vie, ou de partager son savoir avec ceux qui depuis longtemps ont un œil avisé sur les rythmes de leur environnement, comme celui permettant de noter scrupuleusement la première hirondelle à chaque printemps qui s'annonce.

## Du grain au pain, au four et au moulin

C'est mardi, et Sophie, levée depuis 5h pour la première pâte, s'active autour du pétrin mécanique. Le four est allumé. Nous sommes dans la ferme de la Salamandre, dans le hameau des Rives ; l'exploitation est dirigée par Sophie Leroy et Yannick Bachelard. La rencontre a lieu dans un petit bâtiment, construit pour la fabrication du pain.



Avec des gestes répétés depuis des années, Sophie mélange farine, levain et eau salée. L'eau a été soigneusement remuée : ainsi dynamisée, sa qualité se rapprochera de celle recherchée pour un bon pain. Ses mains ont une trajectoire sûre et évoluent dans l'espace restreint du pétrin mécanique avec une puissance mesurée. Ce rituel se répète deux fois par semaine, le mardi, puis le vendredi, avec à chaque fois deux à quatre fournées successives, la première à 5h, la dernière à 17h. Le levain a été préparé la veille.

Originaire d'Ariège, Sophie a grandi en Drôme provençale, dans les Baronnies, fille d'éleveurs de brebis pour la laine et la viande. Elle aime travailler en lien avec la terre. Au début peu de paroles sont échangées ; la jeune femme dialogue avec la matière vivante du pain, préoccupée par la bonne nourriture dont elle est depositaire.

Officiellement installée depuis août 2009, tout a commencé avec un atelier qui lui tenait à cœur : baptisé « Du grain au pain », ce dernier est très vite devenu rentable. Alors, après les essais des débuts, dans des conditions un peu rudimentaires (le temps de la construction du fournil actuel) alors que le premier four avait un mètre de diamètre, elle s'est lancée dans le projet d'une boulangerie à la ferme qui permettrait l'approvisionnement des circuits locaux. Grâce au dispositif régional ACCRE, qui aide la création d'entreprise, le local professionnel voit le jour, avec ses deux salles, l'une dédiée à la cuisson, avec son four important, l'autre au travail de la pâte. L'entreprise est maintenant dotée d'un moulin et de greniers à blé. L'exploitation agricole assure l'approvisionnement en blé et l'entreprise est autonome.



Sophie fait partie de l'ARDEAR Auvergne-Rhône-Alpes : créé en 1985, ce réseau de paysans participe, aux côtés de la Confédération Paysanne, à la mise en place de solutions nouvelles et concrètes pour une agriculture respectueuse de l'environnement, mais aussi pour assurer aux paysans des conditions de vie décentes. Dans cette dynamique, Sophie est animée par une réflexion approfondie sur la diversité des semences ; elle les inventorie pour les expérimenter, en assurer le tri, et finalement identifier le type de blé s'adaptant le mieux aux conditions locales.

*Valouise, Roussou, Automne rouge*, ces noms ancestraux de semences résonnent harmonieusement avec la démarche adoptée à La Salamandre : maintenir la diversité dans les champs et n'accepter aucun intrant dans les quinze hectares de cultures.

Sortie du pétrin mécanique, la pâte est maintenant placée dans le pétrin manuel pour y être « structurée ». Elle est ensuite versée par gros morceaux soigneusement calibrés dans des paniers recouverts d'une toile de lin, puis étalée sur un vaste plateau pour y être « façonnée ». Les premiers pains trouvent leur place dans des moules préalablement pulvérisés d'un fin jet d'huile. Après une heure de levée de la pâte, ils seront enfournés.

Six à sept heures auront donc été nécessaires.

Neuf variétés de pain sont ainsi confectionnées à la Salamandre : demi-complet, complet, seigle, méteil

(moitié seigle, moitié blé), demi-complet avec sésame, demi-complet avec pavot, pain au raisins, pain au lin-tournesol et enfin le petit-épeautre (engrain).

Le pain fabriqué le mardi est réservé aux commandes ; on peut trouver le « pain des Rives » en dépôt au « Bocal » de Mens, chez des particuliers à Saint Sébastien, Saint Jean d'Hérans et Mens, à la Belle Verte à La Mure et la Fromagerie des Alpes à Laffrey. Il est également livré à Grenoble dans deux AMAP.

Le pain fabriqué le vendredi est destiné à Mens pour son marché et le « Petit Marché » ainsi qu'à Lavalands.

A la ferme de la Salamandre, on ne manque donc pas d'énergie et surtout de projets. Avec son verger (pommes, pêches, prunes), la culture de petits fruits et de légumes, la recherche d'une diversification (lentilles vertes par exemple), sans oublier le troupeau de brebis pour la laine et la viande, Yannick Bachelard et Sophie Leroy cherchent à valoriser la vie de paysan. Leur souhait est tout simplement enthousiasmant : partager des savoir-faire autour d'une alimentation saine, cuisiner ensemble, échanger et revenir à des choses simples, en lien avec tous ceux, nombreux dans le Trièves, qui font d'autres produits du terroir.

Un réseau savoureux, en quelque sorte, dans la dynamique actuelle des territoires ruraux.

## Les sorties à Saint Jean

### Le cinéma

#### Vendredi 17 mai

**18h Tito et les oiseaux À partir de 6 ans - animation (1h13)**

Film brésilien réalisé par Gustavo Steinberg, Gabriel Bitar. Tito, 10 ans, vit seul avec sa mère. Lorsqu'une étrange épidémie commence à se propager dans la ville,...

**20h 30 Le vent de la liberté Thriller, historique (2h06)** Film allemand réalisé par Michael Bully Herbig, avec Friedrich Mücke, Karoline Schuch, David Kross.

1979. En pleine guerre froide, deux familles ordinaires d'Allemagne de l'Est rêvent de passer à l'ouest. Leur plan : construire une montgolfière et survoler la frontière. Une histoire incroyable. Une histoire vraie.

**Et ensuite :**

**vendredi 31 mai 18 h : Terra willy planète inconnue  
20 h 30 : El Reino**

**samedi 1er juin 20 h 30 : L'adieu à la nuit**

**vendredi 14 juin 18 h : Amir et Mina  
20 h 30 : Dieu existe, son nom est Petrunia**

## Les spectacles

**Concert** Piano et chant : Manu Galure

**Dimanche 12 mai** à 18 heures, à la salle des fêtes

Auteur, compositeur, chanteur, pianiste et guitariste, Manu Galure parcourt la France à pied depuis 18 mois. Chaque jour, il invente un spectacle au hasard des rencontres et du chemin. Il passera à St Jean: venez à sa rencontre !



Plein tarif : 8 €

tarif réduit : 6 €

Information : 06 86 86 57 43

Réservations :

<https://www.helloasso.com/associations/culture-et-detente>

**Théâtre** - Création du Théâtre Incarnat (Alain Brugnago) d'après "le Malade Imaginaire" de Molière « TOUS MALADES ! »

Hypocondriaque, Argan, règne en tyran dans sa maison et fait subir l'enfer à tout son entourage. « Vous êtes plus malade que vous ne le pensez ! » dit Toinette à Argan. Ecoutons-la et rions : nous sommes tous malades !

Renseignements et réservations : 06 81 60 12 57 Tarif unique : 7 €

Salle des Fêtes de ST JEAN D'HERANS **samedi 18 mai à 20 h 30**  
**dimanche 19 mai à 18 h 30**

Théâtre INCARNAT  
**TOUS MALADES !**  
D'après Le Malade imaginaire de Molière



16 >>> 26  
Mai 2019  
Le Percy - Mens  
St Sébastien - St Jean d'Hérans

## Les Balades

- Balade botanique avec Adrien de « Mémé dans les orties, cueilleuse et producteur de plantes médicinales dans le Trièves »

**Dimanche 2 juin, à partir de 14 h**

Découverte de quelques plantes médicinales et comestibles dans une balade très accessible. **Rendez-vous autour de la fontaine, place de l'église et du temple.**

Une belle occasion d'observer la richesse et la diversité qui peuplent les alentours de notre village. On parlera bien sûr de recettes de santé et de cuisine. **Le tout à prix libre. A la fin de la balade, on prendra un petit goûter partagé.**

# Infos Pratiques

## Chiens et Chats !!

Plusieurs incidents récents sur la commune rendent nécessaire le rappel des bonnes conduites à tenir avec un animal de compagnie.

Nous donnons ci-contre des extraits du guide édité par le Centre National de Protection des Animaux et le Ministère de l'Agriculture.

Vous pouvez télécharger le guide complet sur le site du Ministère.

### Éducation

#### Cohabitation harmonieuse sans nuisance

Pour une cohabitation harmonieuse, l'éducation de l'animal de compagnie doit permettre sa présence tolérée par tous.

##### ■ La divagation

Laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni (article R.622-2 du code pénal) de l'amende prévue pour les contraventions de 2<sup>e</sup> classe (150 €).

**Les chiens** ne peuvent circuler sur la voie publique, en zone urbaine, que s'ils sont tenus en laisse (Règlement sanitaire départemental). Les maires peuvent ordonner que les chiens soient tenus en laisse et muselés.

**Les chats** laissés en liberté doivent être stérilisés pour éviter les marquages urinaires malodorants, les dégradations dans les jardins et la reproduction incontrôlée responsable de la surpopulation des chats errants.

##### ■ Les déjections

Les excréments sur la voie publique sont intolérables en ville. Cela traduit un défaut d'éducation de l'animal et un manque d'hygiène et de civisme du maître. Ramasser les déjections de son animal ou le conduire dans un site aménagé par la ville permet son intégration dans le milieu urbain.

Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe (450 €).



### Responsabilité

#### Le maître est responsable de son animal

##### ■ La responsabilité civile

"Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé" (article 1385 du code civil).

Cette responsabilité oblige à réparer le préjudice résultant du dommage que l'animal peut causer à autrui. La souscription d'une assurance en responsabilité civile permet de se prémunir contre les conséquences pécuniaires.

##### ■ La responsabilité pénale

• Le fait d'exciter ou de ne pas retenir un chien susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni par le code pénal (article R.623-3) de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe (450 €).

• Le propriétaire d'un chien responsable de blessures graves, voire d'homicide involontaire, est passible de peines d'emprisonnement et de lourdes amendes (article 221-6-2 du code pénal).

##### ■ Les chiens mordeurs

Toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée à la mairie. Le chien doit être présenté à un vétérinaire pour une surveillance sanitaire et une évaluation comportementale (en lien avec la réglementation de la rage).



## Le compostage à Saint Jean d'Hérans : pourquoi pas une occasion de rencontre ?

Le bac s'est rempli en 3 mois et demi ce qui montre que les habitants l'utilisent beaucoup plus qu'avant.

Une belle idée serait que des bénévoles aident Murielle Blanchard chargée de la gestion du site. Les hérandois sont chaleureusement invités à venir participer et échanger sur la gestion de ce composteur :

**Murielle organise sur place une séance de compostage et de distribution de compost  
Le jeudi 23 mai à 9h30**



### Du compostage partagé à St Jean d'Hérans

(à côté des colonnes de tri)

**3 bacs de compostage, installés par la Commune ainsi que la Communauté de Communes du Trièves**

**pour vous permettre de composter vos déchets de cuisine**

**Pourquoi ?**

Chaque famille produit environ 6 à 8 kg/semaine de déchets de cuisine (soi- la poubelle) qui ne sont pas valorisés. Leur traitement a un coût pour les collectivités et génère des pollutions (transport, dioxine à l'incinération). Au lieu d'alourdir et d'humidifier le sac poubelle, ces déchets peuvent être transformés en compost, véritable fertilisant pour les plantes et structurant pour le sol.

**Comment ?**

Mettez vos déchets de cuisine dans un seau fermé. Une à deux fois par semaine, vous le viderez au composteur collectif, en respectant les consignes. Le processus naturel de transformation va s'effectuer et dans quelques mois pour aurez du compost pour vos plantes, jardinières ou jardin lors d'une distribution qui sera annoncée.

**Un site géré par un agent communal et des bénévoles !**

Quelques personnes veillent au bon fonctionnement de ce site; rejoignez-les! Ils surveillent les apports, équilibre humide/sec, assurent le brassage et le tamisage du compost mûr.

Renseignements: en mairie ou à Trièves-Compostage et Environnement  
04 76 34 74 85  
accueil@trieves-compostage.fr

IPNS

### Liste des déchets compostables :

- Epluchures de fruits et légumes, parties abimées**  
Si nécessaire, coupez-les en morceaux de 5 à 10 cm maximum.
- Marc de café avec ou sans filtre et thé y compris sachet en papier.**
- Reste de pain, croûtes de fromage, restes de repas**  
Pensez aussi à nourrir vos animaux domestiques avec ces aliments !
- Coquilles d'oeufs, de noix, d'arachides, de moules, os...**  
Ils créent une structure aérée et seront réintégrés au compost après tamisage.
- Bouquets de fleurs et plantes d'appartement**  
Coupez-les en sections de 10 cm maximum et émiettez les mottes de terre.
- Cendres de bois non traitées et sans objet métallique (en petites quantités).**
- Sciure, copeaux de bois.**
- Papiers usagés de type "essuie-tout", mouchoirs.**
- Cheveux, poils, plumes, en petites quantités.**

### Les indésirables :

- Les litières pour chat.**  
Risques de salmonellose, si le compost ne chauffe pas suffisamment.
- Les couches-culottes.**
- Les poussières des sacs d'aspirateur.**  
Elles contiennent des matières synthétiques.
- Le papier glacé et les bouchons en liège.**
- Les matières synthétiques.**
- Viande ou poisson.**

Saint JEAN d'Hérans les Alpes au premier plan  
Trièves-Compostage et Environnement  
IPNS

### Mairie de Saint Jean d'Hérans

Le Village – 38710 Saint Jean d'Hérans .Tél : 04 76 34 98 35 - Fax : 04 76 34 90 09 - Courriel : st-jean-dherans@wanadoo.fr

Bulletin élaboré par la Commission Information de la commune de Saint Jean d'Hérans

IPNS. Crédits photos p.1,4 : D. Attané ; p.3, 4, 5, 6 : D. Michel ; p.8: P. Attané ;